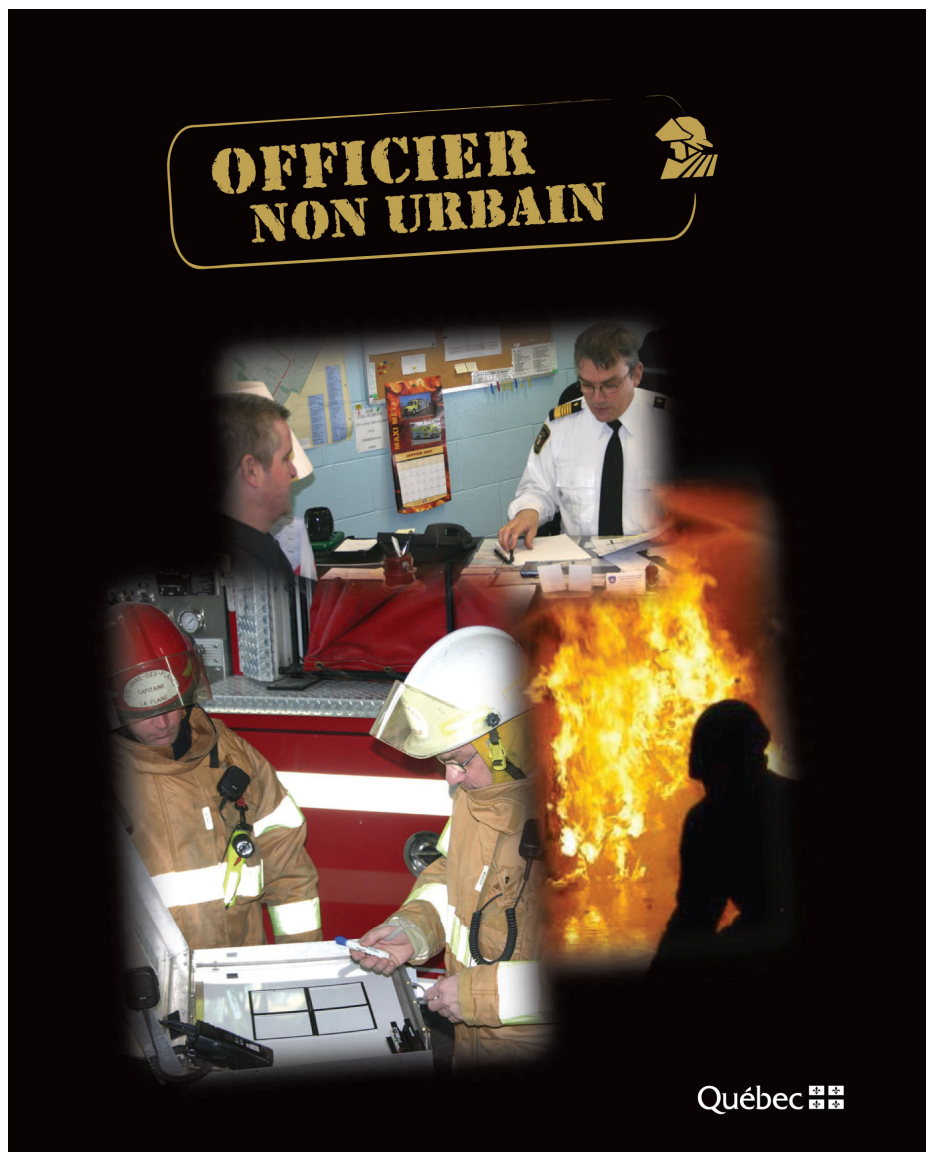




P r o g r a m m e Officier non urbain

Table des matières

Table des matières.....	3
Historique du programme <i>Officier non urbain</i> (ONU).....	5
Structure du nouveau programme ONU	6
ONU1 : Gestion de l'intervention I	6
ONU2 : Organisation du travail.....	6
ONU3 : Leadership	6
ONU4 : Prévention des incendies et Matières dangereuses	7
ONU5 : Recherche des causes d'incendie	7
ONU6 : Gestion d'intervention II	7
Enchaînement des séminaires	7
Coûts de la formation et matériel nécessaire.....	8
Transfert de l'ancien programme ONU au nouveau.....	8

Historique du programme Officier non urbain (ONU)

Le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal stipule qu'un officier pompier en exercice dans une municipalité de moins de 5 000 habitants doit être titulaire du certificat *Officier non urbain* de l'École nationale des pompiers du Québec (l'École). Cet officier pompier peut agir à titre de directeur, d'officier supérieur ou d'officier d'intervention.

Le programme ONU a été conçu à l'origine en fusionnant 3 parties de 2 programmes, soit *Pompier II* et *Officier I*. Conçu de ces 3 parties, le programme ONU totalisait 156 heures de formation réparties de la manière suivante :

- *Pompier II Opération* : 54 h;
- *Matières dangereuses Opération* : 42 h;
- *Organisation des opérations d'urgence* : 60 h.



En parallèle, le programme *Officier I* compte 150 heures de formation.

Au-delà du décalage dans le nombre d'heures de formation, la réalité des services de sécurité incendie desservant des populations de moins de 5 000 habitants n'était pas reflétée par les contenus de cours.

Devant cet état de fait, des demandes ont été acheminées à l'École et des représentations ont été faites au Ministère de la Sécurité publique à l'effet que la formation destinée aux officiers des régions n'était pas suffisamment adaptée à leur réalité; que les heures de formation étaient trop exigeantes; que la disponibilité de la formation était problématique; et que plusieurs personnes étaient réticentes à l'idée de suivre une formation de niveau collégial.

L'École s'est alors penchée sur la possibilité d'actualiser le programme ONU en s'inspirant de l'approche décentralisée et personnalisée développée pour son programme *Pompier I*. L'analyse a permis de déterminer qu'une telle modification était possible et que l'École pourrait offrir à cette clientèle d'officiers un programme appuyé sur un profil de compétences révisé et adapté aux besoins de formation manifestés lors des sondages réalisés auprès de la clientèle cible.

L'École a donc entrepris des travaux majeurs de rénovation du programme ONU, travaux qui avaient pour but de créer un programme mieux adapté à la réalité des services de sécurité incendie desservant des municipalités de moins de 5 000 habitants. À cet égard, l'École a mené une expérimentation complète du programme à l'hiver 2007 avec le concours de la MRC d'Antoine-Labelle. Des candidats de 7 services de sécurité incendie de la MRC ont constitué le groupe témoin. L'expérimentation s'est avérée très positive et elle a permis à l'École de consolider la structure du nouveau programme ONU.

Élèves	Service de sécurité incendie
4	Ferme-Neuve
1	Sainte-Anne-du-Lac
3	Rivière-Rouge
3	Nominique
2	Mont-Saint-Michel
1	Chute-Saint-Philippe
4	Lac-des-Écorces

Structure du nouveau programme ONU

La norme NFPA 1021 *Standard for Fire Officer Professional Qualifications (2003)* établit les exigences de performance au travail que doivent atteindre les officiers pompiers pour être qualifiés selon divers niveaux pour gérer les équipes de pompiers. Pour répondre aux exigences du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, l'École a développé un programme spécifique pour les officiers pompiers visés par le certificat *Officier non urbain*. Ce programme s'inspire de la norme NFPA 1021 tout en mettant l'accent sur les particularités des milieux non urbains.

L'École a retenu le format des séminaires pour la diffusion du programme ONU. Ce format d'enseignement permet une certaine flexibilité dans l'enchaînement des contenu, ce qui rejoint une préoccupation exprimée par les régions. En effet, la disponibilité des élèves est souvent tributaire de facteurs liés à des horaires de travail particuliers : emploi saisonnier, cycle du travail agricole, période de chasse ou de pêche, etc. Chaque séminaire est divisé en ateliers ciblant des compétences à développer. Ces ateliers ont l'avantage de structurer clairement la matière et de baliser le travail des élèves. Les séminaires sont liés entre eux, l'information étant continuellement mise en contexte dans la réalité d'un service de sécurité incendie. À titre d'exemple, un bâtiment du territoire pourra servir à illustrer une mise en situation dans tel séminaire; le même bâtiment servira à la réalisation d'une collecte de données dans un autre séminaire. En s'arrimant à la réalité des services de sécurité incendie de la région, les séminaires permettent de personnaliser la formation et les échanges. En bout de piste, les séminaires visent un transfert rapide des compétences dans l'action.

Le programme ONU se déploie en 6 séminaires d'une durée de 15 heures chacun pour un total de 90 heures de formation. Les séminaires sont eux-mêmes structurés en une suite d'ateliers :

ONU1 : Gestion de l'intervention I

Ce séminaire vise l'intégration des compétences liées :

- à la prise de commandement;
- à l'analyse de la situation;
- à la mise en place d'un plan d'opération;
- à l'organisation géographique des lieux;
- à la gestion du personnel lors d'une intervention;
- à l'alimentation en eau;
- à l'utilisation d'une table de gestion d'intervention.

ONU2 : Organisation du travail

Dans ce séminaire, l'élève se constitue un coffre d'outils lui permettant de mieux comprendre la gestion administrative d'un service de sécurité incendie. De plus, l'élève est amené à réfléchir sur la dotation du personnel et à mieux comprendre comment gérer les situations de santé et sécurité au travail.

ONU3 : Leadership

Ce séminaire initie les élèves à l'importance de l'exercice du Leadership. On y traite aussi de communication, de formation du personnel et de gestion des ressources humaines.

ONU4 : Prévention des incendies et Matières dangereuses

La première partie (7 h) du séminaire initie l'élève à la gestion des activités de prévention. À partir d'un bâtiment cible du territoire, l'élève sera amené à produire un plan d'intervention dont il dérivera un plan d'attaque qu'il utilisera dans le séminaire ONU6 : Gestion d'intervention II.

La seconde partie (8 h) de ce séminaire traite des bonnes décisions à prendre lors d'une intervention en présence de matières dangereuses. Cette partie cible les 5 matières identifiées par la norme NFPA 1142 sur l'alimentation en eau en milieu rural :

- hydrocarbures;
- propane;
- nitrate d'ammonium;
- pesticides;
- ammoniac.

ONU5 : Recherche des causes d'incendie

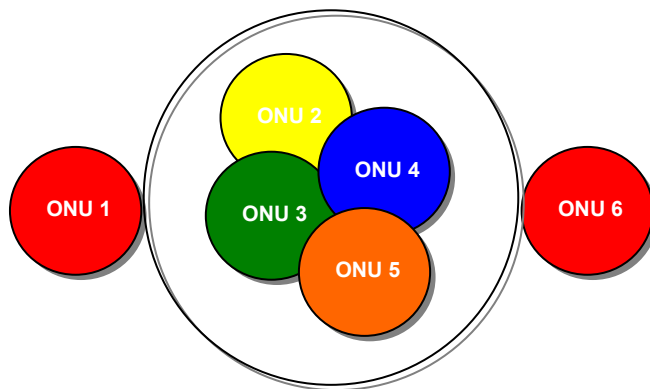
Dans ce séminaire, l'élève suit exactement la même formation sur la recherche des causes d'incendie que celle qui est dispensée dans le programme *Officier I*. Le séminaire a pour but de développer les compétences de base en recherche des causes d'incendie.

ONU6 : Gestion d'intervention II

Ce séminaire vise l'intégration des connaissances par la réalisation de scénarios d'intervention d'urgence. Tous les scénarios sont produits à partir de bâtiments du territoire régional et les ressources déployées tiennent compte de la réalité du milieu.

Enchaînement des séminaires

Comme il a été mentionné précédemment, la structure du programme par séminaires permet une certaine flexibilité. Ainsi, l'École exige que les élèves commencent leur formation ONU par le séminaire 1 et la termine par le séminaire 6. Cependant, l'enchaînement des séminaires 2 à 5 est laissé à la discrétion du gestionnaire de formation. La réalité des régions fait en sorte que l'enchaînement linéaire des séminaires peut être rendu difficile en raison, par exemple, de la disponibilité des ressources d'enseignement. Il devient donc possible d'offrir la formation en fonction de la réalité de la région en modifiant l'ordre des séminaires.



Le succès de la nouvelle approche d'enseignement du programme ONU tient au fait que la réalité des régions est placée au cœur de la formation.

Coûts de la formation et matériel nécessaire

L'École charge les frais suivants pour chaque inscription au programme ONU :

- Inscription :	110 \$
- Matériel :	165 \$
- Qualification :	<u>135 \$</u>
TOTAL	410 \$

À l'inscription, les frais chargés par l'École sont de 275 \$ (110 \$ + 165 \$). Les frais de qualification sont ensuite répartis de la manière suivante : 60 \$ pour l'examen de RCI menant à l'obtention du certificat *Recherche des causes d'incendie* et 75 \$ pour l'examen sur l'ensemble du programme menant au certificat *Officier non urbain*. Ces frais de qualification pourront être acquittés séparément.

Transfert de l'ancien programme ONU au nouveau

L'École est consciente que des élèves se sont inscrits dans l'ancien programme et qu'ils souhaiteront transférer dans le nouveau programme sans pour autant avoir à tout recommencer. Jusqu'à la fin juin 2008, l'École acceptera les transferts de l'ancien programme au nouveau selon les passerelles suivantes :

- Pompier II Opération : ONU 1 et ONU 4 Plan d'intervention (crédit de 50 \$ sur les frais de matériel);
- *Matières dangereuses Opération* : ONU 4 matières dangereuses (crédit de 25 \$ sur les frais de matériel);
- Cours 1 *Officier I* : ONU 1, ONU 4 et ONU 5 RCI (crédit de 75 \$ sur les frais de matériel).

Mise en garde



Le gestionnaire et les élèves qui souhaitent se prévaloir des passerelles doivent toutefois bien mesurer l'impact de cette mesure sur l'atteinte des compétences visées par le programme. Chaque séminaire étant lié aux autres autant par les sujets que par les exercices et les mises en situation, il se peut qu'un élève ait de la difficulté à intégrer la matière s'il ne participe pas à l'ensemble du programme. À titre d'exemple, le plan d'intervention réalisé dans le séminaire 4 est ensuite repris dans le séminaire 6 et mis en contexte dans l'examen de qualification. De plus, sachant que le séminaire 1 constitue la base théorique du séminaire 6, il peut être difficile pour un élève qui obtient une passerelle de réaliser avec succès les mises en situation qui lui demanderont d'utiliser avec efficacité la *Table de gestion* d'intervention remise lors du séminaire 1.